

**David Do**  
Commissaire/Président  
[tlccommissioner@tlc.nyc.gov](mailto:tlccommissioner@tlc.nyc.gov)

**Jason Kersten**  
Communications TLC  
[press@tlc.nyc.gov](mailto:press@tlc.nyc.gov)

33 Beaver Street  
22e étage  
New York, NY 10004

**AVIS : EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ POUR LES TAXIS**

À compter du 18 octobre 2024, la Commission des Taxis et Limousines de New York (TLC) n'autorisera plus que la modification (hack-up) des véhicules accessibles aux fauteuils roulants (WAVS) pour en faire des taxis.

Cette politique est devenue nécessaire suite à une ordonnance de la Cour fédérale.

L'ordonnance du tribunal exige que TLC prenne toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que 50 % de tous les médaillons actifs soient utilisés avec un WAV d'ici le 31 mars 2025, et que 50 % de tous les médaillons autorisés sont attachés à un WAV « d'ici la fin de 2028 ».

Le 16 octobre 2024, la Commission a adopté de nouvelles règles visant à assurer le respect de l'ordonnance du tribunal. Le 18 octobre 2024, ces règles seront publiées dans *le Registre officiel de la ville (The City Record)* en ligne et sur le site Web de TLC et entreront en vigueur immédiatement.

Outre le fait qu'elles n'autorisent que la modification des fichiers WAV, les règles :

- Interdire le « re-modification (Re-Hack) » (le processus de transfert d'un véhicule qui a déjà été hélé vers un autre médaillon) des véhicules non accessibles.
- Limitez les prolongations de retraite de véhicule en raison de difficultés démontrées à un maximum de six mois pour les personnes qui ne possèdent qu'un médaillon.

Envoyez vos questions par courriel à : [licensinginquiries@tlc.nyc.gov](mailto:licensinginquiries@tlc.nyc.gov)